

### Influenza Aviaire Hautement Pathogène en Afrique

Selon le [Code sanitaire des animaux terrestres de l'Organisation mondiale de santé animale \(OMSA\)](#), la notification des événements influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) distingue deux catégories :

**« Volailles »** : sont tous les oiseaux élevés ou détenus en captivité à des fins de production de tout produit animal commercial ou pour la reproduction à cette fin, les coqs de combat indépendamment de l'usage auquel ils sont réservés, ainsi que tous les oiseaux utilisés pour la fourniture de gibier de repeuplement ou pour la reproduction à cette fin, tant qu'ils sont détenus en captivité. Les oiseaux qui sont détenus dans un seul foyer et dont les produits sont utilisés exclusivement au sein du même foyer ne sont pas considérés comme des volailles, à condition qu'ils n'aient aucun contact direct ou indirect avec des volailles ou des installations avicoles. Les oiseaux qui sont détenus en captivité, pour quelque autre raison, notamment les oiseaux détenus à des fins de spectacles, de courses, d'expositions, de collections zoologiques, de compétitions, et pour la reproduction ou la vente à ces fins, ainsi que les oiseaux de compagnie, ne sont pas considérés comme des volailles, à condition qu'ils n'aient aucun contact direct ou indirect avec des volailles ou des installations avicoles.

**« Autres que les volailles, oiseaux sauvages compris »** : sont tous les oiseaux ne répondant pas à la définition de la catégorie « Volailles ».

Ce numéro de flash aborde la situation zoonositaire de l'IAHP en Afrique au cours de la saison de transmission 2021-2022.

Les oiseaux migrateurs suivent des itinéraires bien déterminés, lors de leurs mouvements entre les lieux de reproduction et d'hivernage. Ces itinéraires comprennent des habitats appropriés où les oiseaux migrateurs peuvent s'arrêter pour se reposer et se nourrir en cours de route (1). Différentes espèces peuvent partager des itinéraires très similaires dans la voie de migration Afrique-Eurasie. Celle-ci est subdivisée à son tour en trois voies de migration qui relient l'Europe et l'Asie du Nord à la Méditerranée, au Moyen-Orient et à l'Afrique (Figure 1) (2).

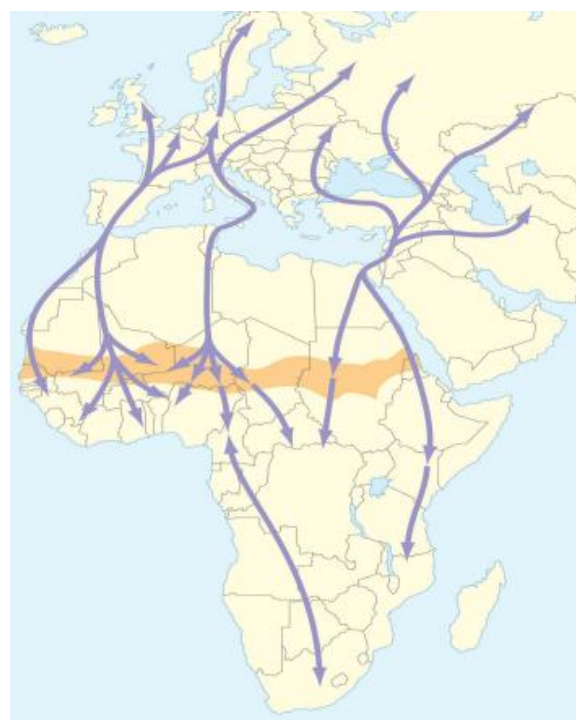
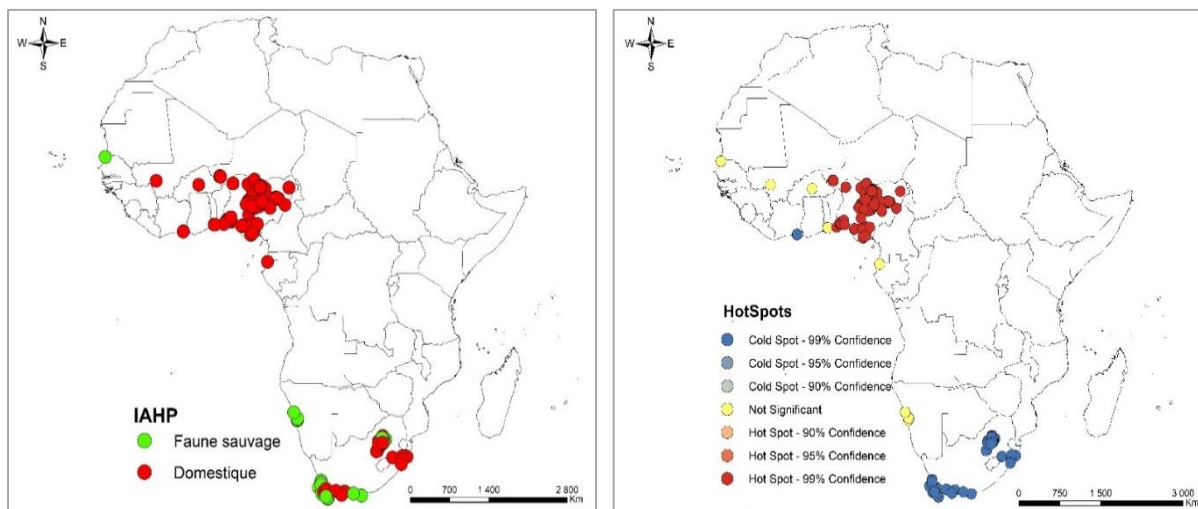


Figure 1 : Système de migration des oiseaux d'Afrique/Paléarctique (2)

Ces migrations favorisent davantage le risque de propagation de l'IAHP à large échelle. Ce risque est fortement corrélé avec la taille de la population des espèces vectrices de l'influenza aviaire. Tous ces éléments contribuent à la saisonnalité de la maladie avec une majorité de cas notifiés durant la période hivernale et printanière.

Pour la saison 2021-2022, un total de 230 événements IAHP, toutes catégories confondues (faune sauvage et domestique), a été notifié par 11 pays africains : Burkina Faso, Bénin, Gabon, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Niger, Namibie, Afrique du Sud et Nigeria, entre le

1<sup>er</sup> Octobre 2021 et le 19 Mai 2022. La zone formée par le Niger et le Nigeria constitue une zone de regroupement spatial (hot spot) d'un nombre de cas élevé d'IAHP. Par contre, l'Afrique du sud constitue une zone de regroupement spatial d'un faible nombre de cas (cold spot) (Figure 2).



**Figure 2 : Répartition géographique des événements IAHP, toutes catégories confondues, notifiés en Afrique entre le 01/10/2021 et le 19/05/2022 (Source : OMSA-WAHIS) (à gauche) et des clusters de foyers d'IAHP (à droite)**

Les événements, notifiés durant cette période, sont tous dus à la souche H5N1 à l'exception de la souche IAHP H5N2 qui a été enregistré dans un foyer domestique à Bauchi au Nigeria (3). Le gène HA des virus HPAI H5N1 détectés au Niger en janvier 2022 appartient au clade 2.3.4.4b. Il est apparenté aux virus IAHP H5 qui circulaient au Sénégal, au Nigeria et en Europe lors de la saison de transmission automne 2020 - printemps 2021 (4).

Parmi les 11 pays touchés, 9 ont déclaré la maladie dans des élevages domestiques. La Namibie et le Sénégal n'ont pas notifié la présence de la maladie dans la catégorie domestique par contre des événements d'IAHP ont été enregistrés dans la faune sauvage dans ces deux pays (Tableau 1). Le Nigeria semble être le pays le plus touché avec le pourcentage le plus élevé d'évènements IAHP H5N1 dans la faune domestique 79.2% (n=164). Pour la faune sauvage, le nombre d'évènements le plus élevé a été rapporté par l'Afrique du Sud avec 15 évènements parmi un total de 23 confirmés (Figure 2).

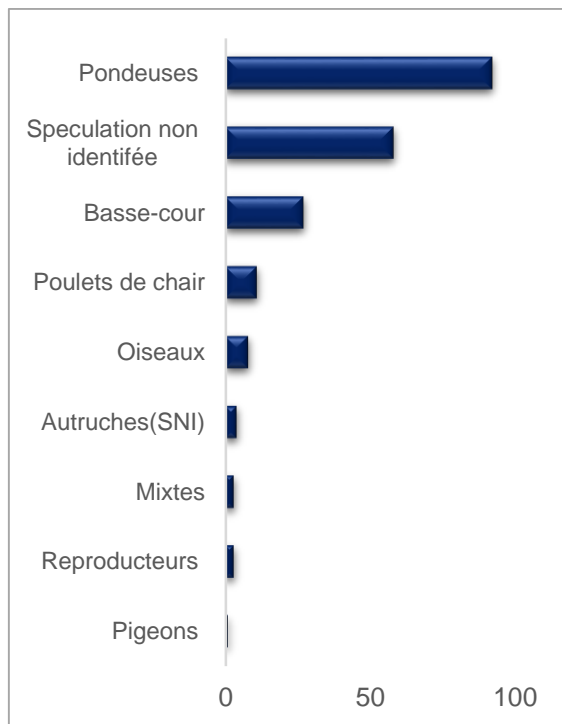
Un total de 207 et 23 évènements d'IAHP ont été rapportés, respectivement, dans les élevages domestiques et la faune sauvage.

**Tableau 1 : Indicateurs épidémiologiques des foyers domestiques et sauvages d'IAHP H5N1**

	Pays	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'évènements	Nombre de sensibles	Taux de morbidité	Taux de mortalité	Taux de létalité
IAHP dans la faune domestique	Burkina Faso	117842	117842	1	150000	78.6	78.6	100
	Afrique du Sud	14292	13751	32	905874	1.6	1.5	96.2
	Bénin	5661	5661	1	5661	100	100	100
	Côte d'Ivoire	43000	15826	2	43000	100	36.8	36.8

	Gabon	15500	15000	1	15500	100	96.8	96.8
	Mali	340000	340000	1	340000	100	100	100
	Niger	1580	1500	3	19191	8.2	7.8	94.9
	Nigeria	1202593	230594	164	1203183	100	19.2	19.2
	Togo	2906	2906	2	14450	20.1	20.1	100
IAHP dans la faune sauvage	Afrique du Sud	13919	13705	15	27490	51	49.9	0.4
	Namibie	3994	5587	7	0			
	Sénégal	883	758	1	11563	8	6.6	0.9

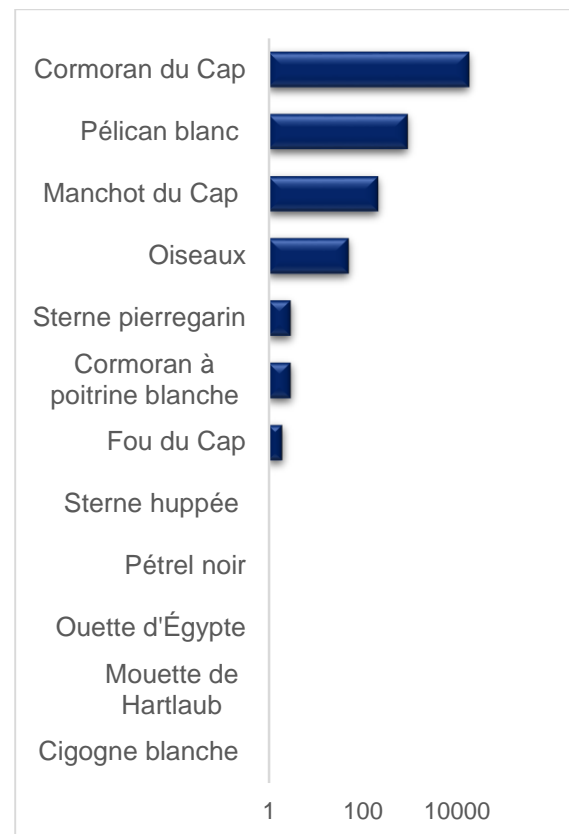
La répartition des foyers d'IAHP enregistrés durant la même période chez la faune domestique, montre que les poules pondeuses constituent la spéculation la plus touchée par l'IAHP H5N1 (n=82 cas) (Figure 3). Il est à signaler que l'information n'a pas été disponible pour 58 foyers.



**Figure 3 : Nombre de foyers domestiques par spéculation d'élevage entre le 01/10/2021 et le 19/05/2022(Source : OMSA-WAHIS)**

Pour la faune sauvage, le Cormoran du cap (*Phalacrocorax capensis*) (n=17643) est en tête du classement des 12 principales espèces d'oiseaux sauvages les plus touchées par l'IAHP (Figure 4). Cet oiseau

grégaire niche le long des côtes namibiennes et d'Afrique du Sud (Province du Cap). Son aire d'hivernage s'étend à la République Démocratique du Congo et à l'extrême sud du Mozambique.



**Figure 4 : Principales espèces d'oiseaux sauvages touchées par l'IAHP H5N1 en Afrique entre le 01/10/2021 et le 19/05/2022 (Source : OMSA-WAHIS)**